

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 février 2024**

DELIBERATION N ° 2024/03

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)**

Date de convocation : 31 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Date de convocation : 31 janvier 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**
Présents : **18**
Absent(s) : **8**
- dont suppléé(s) : **1**
- dont représenté(s) : **7**

Résultat du vote :

Votants : **26**
- dont « pour » : **26**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **BARDIN** Régine, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **MATTERA** Wendy, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès, **REYNAUD** Sandra et **VAGINAY RICOURT** Sophie (*quitte la séance après le vote de la question n°8*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*quitte la séance après le vote de la question n°8*), **BOUGUYON** Yvan (*quitte la séance après le vote de la question n°8*), **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **MARTIN** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **ORTUNO** Miguel (*quitte la séance après le vote de la question n°8*), **PELLOUX** Jacques et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence (*pouvoir à VAGINAY-RICOURT Sophie*), **BANCILLON BOË** Fabienne (*pouvoir à BARNEAUD Christophe*), **GARCIER** Clarisse (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*), et **DONNEAUD** Chantal (*pouvoir à GASTON Arnaud*).

MM. **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à JACQUES Elisabeth*), **ISOARD** Bernard (*pouvoir à M. TRON Jean-Michel*), **OLIVERO** Albert (*suppléé par MARTIN Jacques*) et **REYNAUD** Frédéric (*pouvoir à REYNAUD Sandra*).

Secrétaire de séance : Mme **BARDIN Régine**

C.C.V.U.S.P. - Séance du 6 février 2024

Ordre n°3

Délibération n°2024/03

Classification ACTES : 5.3. Désignation des représentants

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA).

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n°2015-992 relative à la « transition énergétique pour la croissance verte » fixant l'objectif national de réduction des DMA à 10% en 2020 par rapport à 2010 ;

VU la Loi AGECE n° 2020-105 fixant de nouveaux objectifs tel que la réduction de 15% des DMA en 2030 par rapport à 2010 ;

VU le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

VU l'article R 541-41-22 du Code de l'Environnement imposant la constitution d'une C.C.E.S par la collectivité qui en fixe la composition ;

CONSIDERANT que les collectivités ayant pour compétence la collecte des déchets définissent un programme local de prévention (PLP) fixant les objectifs de réduction des déchets et les mesures mises en place pour les atteindre pour une période de 6 ans,

CONSIDERANT que par délibération n°2021/113 du 5 juillet 2021, la CCVUSP s'est engagée dans une procédure d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en étroite collaboration avec le SYDEVOM 04 ;

CONSIDERANT que le PLPDMA est un document stratégique réglementaire planifié qui consiste en la mise en œuvre d'actions permanentes, modifiables et révisables en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés et qui doit être présenté à une **Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)** ;

CONSIDERANT qu'une commission dédiée doit être instituée afin de définir le programme de travail, le mode de fonctionnement et les modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et plus précisément :

- coordonner les parties prenantes ;
- intégrer le point de vue des différents acteurs concernés, dont l'adhésion sera nécessaire lors de la mise en œuvre des actions ;
- remettre des avis et des propositions de décision à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA ;

C.C.V.U.S.P. - Séance du 6 février 2024

Ordre n°3

Délibération n°2024/03

Classification ACTES : 5.3. Désignation des représentants

CONSIDERANT que la CCVUSP a donc l'obligation de créer une CCES pour l'animation et le suivi du PLPDMA afin d'assurer sa viabilité par des temps d'échanges, de questions et de construction collective ;

CONSIDERANT que bien que la composition de la CCES ne soit pas définie par la réglementation, cette commission doit associer des acteurs clés du territoire.

CONSIDERANT que par délibération du conseil communautaire n°2022/02 du 27/01/2022 la composition de cette commission a été fixée comme suit :

- Le vice-président en charge des déchets ménagers et assimilés,
- Le chargé de mission déchets de la CCVUSP
- Les conseillers communautaires ou conseiller municipaux intéressés par cette thématique ;
- Tous les membres de la Commission Environnement (les noms des anciens membres ont été supprimés);
- Des techniciens du SYDEVOM membre de l'équipe projet ;
- Les partenaires institutionnels (ADEME, Conseil Régional, Conseil Départemental, collectivités, chambres consulaires territoriales...) à raison d'un représentant par structure ;
- Les acteurs de la prévention et de la gestion des déchets (entreprises, secteur de l'économie sociale et solidaire, opérateurs en charge de la gestion des déchets...);
- 1 représentant de la société civile (associations, groupes de citoyens...).

Suite à l'élection en date du 18/10/2023 de M. Jean-Michel TRON en qualité de 1^{er} vice-président en charge, notamment, de l'environnement et de la gestion des déchets et suite à la modification de la composition de la commission « environnement » par délibération du conseil communautaire n°2023/192 en date du 12/12/2023,

Il vous est demandé de :

- ✓ valider la composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi ;
- ✓ désigner les membres élus représentants de la CCVUSP au sein de cette commission.

VU les candidatures de M. TRON Jean-Michel, M. BOUGUYON Yvan, Mme MATTERA Wendy, Mme VAGINAY-RICOURT Sophie, Mme JACQUES Elisabeth, M. WALTHER Jacques (CM Enchastrayes), M. REYNAUD Bernard (CM Faucon-de-Barcelonnette), M. FORTOUL Jacques, M. PELLOUX Jacques, M. SICELLO Manuel (CM Lauzet-Ubaye), M. MILLION ROUSSEAU Daniel, M. AUDUREAU Eric (CM Saint-Paul-sur-Ubaye), Mme BARDIN Régine, M. GARCIN Jean-François (CM Saint-Pons), M. LELLY Roland (CM Les Thuiles), M. REYNAUD Frédéric, M. BOUVET Patrick (Maire Uvernet-Fours), M. CHATAGNER Simon (CM Uvernet-Fours), Mme DONNEAUD Chantal.

C.C.V.U.S.P. - Séance du 6 février 2024

Ordre n°3

Délibération n°2024/03

Classification ACTES : 5.3. Désignation des représentants

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule liste ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par la Présidente.

Sur proposition de M. Jean-Michel TRON, Vice-Président en charge de l'Environnement,

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) telle qu'elle est présentée ci-dessus ;
- **DESIGNE** pour représenter la CCVUSP au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :

M. TRON Jean-Michel, M. BOUGUYON Yvan, Mme MATTERA Wendy, Mme VAGINAY-RICOURT Sophie, Mme JACQUES Elisabeth, M. WALTHER Jacques (CM Enchastrayes), M. REYNAUD Bernard (CM Faucon-de-Barcelonnette), M. FORTOUL Jacques, M. PELLOUX Jacques, M. SICELLO Manuel (CM Lauzet-Ubaye), M. MILLION ROUSSEAU Daniel, M. AUDUREAU Éric (CM Saint-Paul-sur-Ubaye), Mme BARDIN Régine, M. GARCIN Jean-François (CM Saint-Pons), M. LELLY Roland (CM Les Thuiles), M. REYNAUD Frédéric, M. BOUVET Patrick (Maire Uvernet-Fours), M. CHATAGNER Simon (CM Uvernet-Fours), Mme DONNEAUD Chantal.

- **AUTORISE** la CCES à accompagner la mise en place du futur PLPDMA.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.

